

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2025

Délibération n° 20250904.1

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 11
Présents : 9	- dont « contre » : 0
Absents excusés avec procuration : 2	- dont « abstention » : 0
Absent excusé :	
Absents : 2	

Le jeudi 4 septembre 2025 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 30/08/2025 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Isabelle ROUTHIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Aurélien BEYEKLIAN, Yoann LEVÊQUE, Thibaut MARTINEZ (arrivé à 20h35), Patrick ROCHE.

et Mr Yoann VIOLLET (pouvoir donné à Mr Yoann LEVÊQUE)

ABSENTS : Monsieur Marc BUISSON et Mme Françoise DUSSUC

ABSENTS EXCUSÉS avec pouvoir : Mr Philippe BENMERGUI (pouvoir donné à Mr Aurélien BEYEKLIAN),

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Aude DABOUT

OBJET :

Location garage pour Ain tour en mob

Suite à la dédite par la SAS LA CUVERIE, la commune a été sollicitée par l'association « Ain tour en mob » représentée par Mr Thomas QUINETTE pour occuper le garage du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026 afin de stocker les mobylettes de l'association qui est en cours de création.

✓ Un contrat de location sera mis en place pour uniquement du stockage de mobylettes et matériel. Aucune activité commerciale ne pourra y être pratiquée.

✓ Le montant du loyer proposé est de 54,83 € par mois, avec des charges d'électricité de 8,00 € par mois. La caution est fixée à 54,83 €

Après cet exposé, le conseil municipal **DÉCIDE** :

- De louer le garage à l'association « Ain tour en mob »,
- De fixer le montant du loyer du garage à 54,83 € mensuel,
- De fixer le montant mensuel des frais de gestion à 8,00 €
- De fixer le montant de la caution à 54,83 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Le Maire,
Patrick ROCHE

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

10 SEP. 2025

Accusé de réception en préfecture
001-210102214-20250904-20250904-1-DF
Date de réception préfecture : 10/09/2025

